

Rapport du président du jury du concours d'ingénieur territorial Session 2021

• **Le cadre national**

Le concours d'ingénieur territorial est organisé tous les deux ans par les centres de gestion (cdg), en alternance avec les examens professionnels de promotion interne d'ingénieur territorial.

Au niveau national, onze cdg métropolitains et deux cdg ultramarins organisent le concours en 2021, pour l'ensemble ou une partie seulement des spécialités.

Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont communs aux centres de gestion organisateurs.

Un calendrier national fixe de manière commune les périodes d'inscription, de dépôt des dossiers et les dates et heures des épreuves écrites.

• **Le concours 2021 – Auvergne-Rhône-Alpes**

Le concours est organisé par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) dans l'ensemble des spécialités, pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne Rhône-Alpes.

• **Le calendrier**

Période de retrait et dépôt des dossiers	du 12 janvier au 25 février 2020
Épreuves écrites	Mercredi 16 et jeudi 17 juin 2020
Résultats d'admissibilité	1 ^{er} octobre 2021
Épreuves orales d'admission	Du 08 au 10 novembre et du 15 au 16 novembre 2021 de 3 à 5 jours selon les spécialités
Résultats d'admission	24 novembre 2021

Les principaux chiffres de la session 2021

	Externe	Interne	Session 2021	Session 2019	session 2017
Postes	105	25	130	102	90
Inscrits	482	116	598	645	802
Présents (% des inscrits)	300 (62,4%)	43 (37%)	343 (57,3%)	339 (52,5%)	473 (58,9%)
Admissibles (% des présents)	148 (49,3%)	19 (44,2%)	167 (48,6%)	129 (38%)	165 (34,8%)
Admis (% des présents)	103 (34,33%)	11 (25,58%)	114 (33,24%)	86 (25,3%)	87 (18,3%)

* Concours interne : présents à la 1^e épreuve

- Le **nombre de postes**, qui s'établit à 130 pour l'ensemble des voies et des spécialités, est en hausse de 30% par rapport à la session 2019. Il est établi à partir d'un recensement des besoins des collectivités territoriales, du nombre de lauréats encore inscrits sur la liste d'aptitude et du nombre de recrutements sur le grade au cours de l'année précédant le concours. Conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux prévoyant que le concours externe est ouvert pour 75% au moins des postes à pourvoir (décret n°2016-201), le nombre de postes ouvert dans cette voie s'élève à 105 sur 130, soit 80,77%.

- Le **nombre d'inscrits** est en légère baisse. On compte environ 10% d'inscrits en moins par rapport à 2019.

- Le **taux de présence** à l'écrit de 57,3% est plus élevé qu'à la session précédente où il était de 52,5%. Le taux de présence du concours externe est nettement en hausse (62,4% contre 52,9% en 2019°. En revanche, le taux de présence du concours interne a remarquablement chuté (37% contre 51% en 2019).

- L'augmentation du nombre de postes rend la **sélectivité** du concours moins élevée que lors des sessions précédentes. On compte 2,8 candidats présents à l'écrit pour 1 poste au concours externe et 1,7 candidat présent pour 1 poste au concours interne.

Le concours est ouvert dans les cinq spécialités : « Ingénierie, gestion technique et architecture », « Infrastructures et réseaux », « Prévention et gestion des risques », « Urbanisme, aménagement et paysages », « Informatique et systèmes d'information ».

Les principaux chiffres par spécialité sont présentés dans le tableau ci-dessous :

CONCOURS D'INGÉNIEUR TERRITORIAL - CHIFFRES DE LA SESSION 2021

		Postes ouverts	Admis à concourir	Présents	Admissibles	Seuil admissibilité / 20	Présents admission	Seuil admission / 20	Admis
Ingénierie, gestion technique et architecture	Externe	31	112	76	40	9,50	40	10,00	32
	Interne	9	33	13	5	9,00	5	10,00	3
	Sous-total	40	145	89	45		45		35
Infrastructures et réseaux	Externe	21	82	51	28	9,50	28	10,00	18
	Interne	5	27	12	5	9,00	5	10,00	3
	Sous-total	26	109	63	33		33		21
Prévention et gestion des risques	Externe	13	97	49	21	9,50	21	10,50	14
	Interne	2	20	7	3	9,00	3	10,00	1
	Sous-total	15	117	56	24		24		15
Urbanisme, aménagement et paysages	Externe	22	130	87	38	11,00	35	10,00	23
	Interne	5	17	5	2	9,00	2	10,00	2
	Sous-total	27	147	92	40		37		25
Informatique et systèmes d'information	Externe	18	61	37	21	9,50	21	10,00	16
	Interne	4	19	6	4	9,00	4	10,00	2
	Sous-total	22	80	43	25		25		18
Total général		130	598	343	167		164		114
Total externe		105	482	300	148		145		103
Total interne		25	116	43	19		19		11

- **Le profil des candidats présents à l'écrit**

- **sexe** : comme lors des précédentes sessions, le taux de féminisation des concours est contrasté selon la voie, les femmes représentant 53% des candidats au concours externe mais seulement 37% des candidats au concours interne.

- **âge** : la tranche d'âge des 30-39 ans est la plus représentée au concours externe (41%) devant celle des 20-29 ans (33%). Au concours interne, les 30-39 ans sont majoritaires (51%) devant les 40 ans et plus (46%).

- **conditions d'accès** : au concours externe, les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'architecte sont majoritaires (49,67%), devant les candidats ayant reçu une décision favorable d'équivalence de diplôme de la part de la commission compétente auprès du CNFPT (28,67%), les candidats bénéficiant d'une dérogation au titre de père et mère de 3 enfants (13%), et les candidats titulaires d'un diplôme bac+5 à caractère scientifique ou technique (8,67%).

- **niveau d'étude** : 90% des candidats au concours externe détiennent un diplôme bac+5 au moins et 60% des candidats au concours interne un diplôme égal ou supérieur au niveau licence (bac+3).

- **situation professionnelle** : au concours externe, la proportion de candidats exerçant déjà en collectivité territoriale s'établit à 73%, en légère hausse par rapport à la session 2019 (70%). Chez les candidats du concours interne, les techniciens ou techniciens principaux représentent 86% des candidats.

- **suivi d'une préparation** : 22% des candidats présents au concours externe et 40% au concours interne déclarent avoir suivi une préparation spécifique au concours auprès d'un organisme (très majoritairement le CNFPT).

- **Les épreuves d'admissibilité**

Le **concours externe** d'ingénieur territorial compte une unique épreuve d'admissibilité. Cette épreuve consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités, choisie par le candidat au moment de l'inscription (5 h ; coef. 5). Le cadrage national présente cette épreuve comme une note assortie de propositions opérationnelles.

Le **concours interne** comprend 3 épreuves d'admissibilité :

Une épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée / (4h ; coef. 3).

La rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat, au moment de son inscription / (4 h ; coef. 3). Cette épreuve est également cadrée comme une note assortie de propositions opérationnelles.

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat lors de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt / (8 h ; coef. 7)

Conformément aux dispositions du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction. Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Les sujets sont disponibles sur le site des Centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes, www.cdg-aura.fr (rubrique « se préparer »).

THÉMATIQUES DES SUJETS NATIONAUX

Ingénierie, gestion technique et architecture	Note avec propositions		<u>Partie synthèse</u> : Les enjeux du décret tertiaire <u>Partie propositions</u> : Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur immobilier et énergétique du patrimoine de la ville
	Projet ou étude	Centres techniques	Mettre en œuvre une démarche certificative de système de management environnemental
	Projet ou étude	Construction bâtiment et	Mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'économie circulaire
	Projet ou étude	Logistique maintenance et	Concept de neutralité carbone/décret tertiaire/formes contractuelles pour assurer la gestion et l'exploitation des chaufferies/dépenses de fonctionnement du pôle énergie
Infrastructures et réseaux	Note avec propositions		<u>Partie synthèse</u> : Rapport sur la ville du quart d'heure. <u>Partie propositions</u> : Favoriser l'accès aux principales centralités du territoire. Cette démarche devra interroger le maillage des services sur la ville et contribuer au développement d'une mobilité durable
	Projet ou étude	Déplacements transports et	Le système de « Mobility as a Service » (MaaS)
	Projet ou étude	Voirie, réseaux divers	Développer la piétonisation dans le centre historique et notamment au niveau du plateau commerçant
Prévention et gestion des risques	Note avec propositions		<u>Partie synthèse</u> : Les démarches de résilience urbaine <u>Partie propositions</u> : Mettre en œuvre une telle démarche sur le territoire
	Projet ou étude	Déchets, assainissement	Gestion exemplaire des déblais des chantiers de création d'une 2 ^{ème} ligne de métro automatique pour la métropole et la réalisation d'une liaison express entre l'hyper centre de la métropole et l'aéroport de région
	Projet ou étude	Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	Gestion du risque sanitaire suite au décès d'animaux dans l'étang communal
	Projet ou étude	Sécurité du travail	Les solutions de transfert et de délégation de la compétence de prévention des inondations/inventaire et classement des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques/ révision du PPR inondation
	Projet ou étude	Sécurité prévention des risques et	La mise en conformité de son règlement du temps de travail, l'adoption d'un règlement de télétravail et la réalisation de différentes démarches pour améliorer les conditions de travail suite aux confinements

Urbanisme, aménagement et paysages	Note avec propositions		<u>Partie synthèse</u> : Les enjeux de l'habitat indigne et de la vacance du logement. <u>Partie propositions</u> : Propositions opérationnelles visant la reconquête du centre-ville d'Ingéville.
	Projet ou étude	Paysages, espaces verts	Renaturation d'une forêt urbaine
	Projet ou étude	Urbanisme	Projet d'agro-quartier
Informatique et systèmes d'information	Note avec propositions		<u>Partie synthèse</u> : Les enjeux du streaming et de la visioconférence dans les collectivités territoriales <u>Partie propositions</u> : Propositions opérationnelles visant à assurer cette transition numérique
	Projet ou étude	Systèmes d'information et de communication (SIC)	Plan de Continuité d'Activité informatique et sa déclinaison opérationnelle afin d'analyser et de réduire les impacts potentiels d'une interruption de l'activité
	Projet ou étude	Réseaux et télécommunications	Développer une offre de service internet LIFI dans les écoles primaires de la commune
	Projet ou étude	Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie	Le BIM (Building Information Modeling)

Le jury estime que les sujets des épreuves écrites de cette session sont d'une manière générale intéressants, d'actualité et abordables pour les candidats. Les thématiques abordées dans les épreuves de **note par spécialité**, communes aux deux voies de concours, et dans les épreuves de **projet/étude par option** du concours interne, sont pertinentes et d'actualité. Les sujets ne présentent pas de difficultés majeures, les documents composant les dossiers étant riches, accessibles et suffisamment clairs.

Le sujet de « **maths-physique** » du concours interne comporte, comme lors des sessions précédentes, une partie « mathématiques » sur 10 points et une partie « physique » sur 10 points également. Le sujet est jugé classique et assez facile dans l'ensemble par les correcteurs, la plupart des questions étant largement abordables. Malgré cela, les correcteurs soulignent un manque de connaissances de nombreux candidats ayant rendu des copies blanches ou trop peu rédigées. Dans la partie mathématique, certains candidats se contentent d'une valeur approchée obtenue à la calculatrice et non de la valeur exacte.

Sur le fond, les correcteurs des épreuves de « **note** » soulignent que la plupart des copies ne sont pas suffisamment riches en informations et que les enjeux ne sont pas assez traités et analysés. Comme lors des sessions précédentes, le mode projet est insuffisamment maîtrisé et la partie « propositions » de la note est trop souvent incomplète ou survolée. De nombreux candidats omettent également d'adapter le contenu de la note à son destinataire.

Pour l'épreuve de « **projet / étude** » du concours interne, les correcteurs déplorent la pauvreté en informations de certaines copies par rapport à la durée de l'épreuve, qui est de 8 heures. Les plans fournis ont été insuffisamment exploités par certains candidats et les hors sujets ont été fréquents sur certaines questions.

Pour les épreuves de « notes » et de « projet/étude », les correcteurs regrettent le peu d'apports de connaissances personnelles sous forme d'exemples ou de retours d'expériences, qui permettraient de rendre les propositions des candidats plus opérationnelles.

NOTATION DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE DE NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER - CONCOURS EXTERNE

durée 5h - coef. 5

Spécialité	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	76	1	38	37	2,50	16,00	9,89
Infrastructures et réseaux	51	0	31	20	5,75	13,25	9,4
Prévention et gestion des risques	49	4	25	20	0,75	17,50	9,01
Urbanisme, aménagement et paysages	87	10	29	48	0,25	16,00	9,22
Informatique et systèmes d'information	37	3	15	19	1,75	15,00	9,95
TOTAL	300	18	138	144	0,25	17,50	9,48
<i>Rappel session 2019</i>	<i>270</i>	<i>42</i>	<i>134</i>	<i>94</i>	<i>0,50</i>	<i>16,00</i>	<i>8,20</i>

ÉPREUVE DE NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER - CONCOURS INTERNE

durée 4h - coef. 3

Spécialité	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	13	3	7	3	4,00	11,50	7,29
Infrastructures et réseaux	11	2	4	5	0,25	12,00	8,20
Prévention et gestion des risques	7	1	5	1	4,00	13,00	7,75
Urbanisme, aménagement et paysages	5	0	3	2	5,75	14,50	9,40
Informatique et systèmes d'information	6	0	3	3	7,50	16,25	10,71
TOTAL	42	6	22	14	0,25	16,25	8,34
<i>Rappel session 2019</i>	<i>66</i>	<i>11</i>	<i>33</i>	<i>22</i>	<i>0,50</i>	<i>15,00</i>	<i>8,03</i>

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE - CONCOURS INTERNE

durée 8h - coef. 7

Spécialité / option	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la plus basse	Note la plus élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture							
Construction et bâtiment	9	0	4	5	6,50	16,00	10,52
Centres techniques	1	1	0	0	2,25		2,25
Logistique et maintenance	3	0	1	2	8,75	12,00	10,75
Infrastructures et réseaux							
Voirie, réseaux divers (VRD)	9	1	5	3	4,75	14,25	8,58
Déplacement, transports	2	0	1	1	9,50	10,25	9,87
Prévention et gestion des risques							
Sécurité et prévention des risques	1	0	1	0	5,50		5,5
Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	1	0	1	0	8,75		8,75
Déchets, assainissement	4	0	2	2	5,75	13,00	9,31
Sécurité du travail	1	0	1	0	6,75		6,75
Urbanisme, aménagement et paysages							
Urbanisme	3	1	1	1	3,50	12,50	8,50
Paysages, espaces verts	2	0	1	1	7,50	12,25	9,87
Informatique et systèmes d'information							
Systèmes d'information et de communication	4	1	0	3	2,25	14,00	9,44
Réseaux et télécommunications	1	0	1	0	5,25		5,25
Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie	1	0	1	0	7,00		7,00
TOTAL	42	4	20	18	0,25	16,50	8,57
<i>Rappel session 2019</i>	65	12	28	25	0,25	16,50	8,16

ÉPREUVE DE MATHS-PHYSIQUES - CONCOURS INTERNE

durée 4h - coef. 3

	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
TOTAL	43	11	22	10	0,75	17,38	7,07
<i>Rappel session 2019</i>	69	40	23	6	0,13	12,25	4,33

- **L'admissibilité**

À l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury se réunit pour arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury examine tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs et décide de ne pas annuler ces copies, en considérant qu'en l'espèce ces signes ne sont pas de nature à rompre l'anonymat de la correction.

Le jury, après avoir pris connaissance des principales données de la session, examine les propositions de notes formulées par les correcteurs de l'épreuve écrite. Il décide qu'il n'y a pas lieu d'opérer une péréquation des notes. Il arrête définitivement les notes et, après délibération, fixe les seuils d'admissibilité par voie et par spécialité.

Au concours externe, le jury décide de fixer le seuil d'admissibilité à 9,50 dans les différentes spécialités, à l'exception de la spécialité « Urbanisme, aménagement et paysages » où le seuil est fixé à 11,00. Au concours interne, le seuil d'admissibilité est fixé à 9,00 dans l'ensemble des spécialités.

Toutes voies confondues, le jury retient 167 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 130 postes, soit une proportion de seulement 1,28 candidat pour un poste.

Toutes spécialités confondues, 49,33% des candidats présents au concours externe passent le cap de l'admissibilité et 44,19% des candidats au concours interne.

- **Les épreuves d'admission**

Le décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale suspend pour cette session 2021 les épreuves facultatives de langue.

- **L'épreuve d'entretien**

Le concours compte pour chaque voie une unique épreuve orale obligatoire d'admission :

Concours externe	Concours interne
Entretien permettant d'apprécier les connaissances et aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisie lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.	Entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisie par le candidat au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.
Durée : 40 minutes ; coefficient 5	Durée : 40 minutes ; coefficient 5

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier tant les connaissances techniques du candidat dans l'option choisie que son aptitude à exercer les missions d'un ingénieur territorial.

L'épreuve a un poids différent selon la voie de concours : coefficient 5 sur un total de 10 au concours externe, coefficient 5 sur un total de 18 au concours interne. Comme pour les épreuves d'admissibilité, toute note inférieure à 5/20 entraîne l'élimination des candidats.

Au concours externe, comme pour d'autres concours de catégorie A de la fonction publique territoriale (attaché, conseiller des APS, psychologue), l'épreuve d'entretien a été adaptée afin d'assurer la **reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour les titulaires d'un doctorat**, en application de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Tous les candidats au concours externe constituent et transmettent désormais, lors de leur inscription, une **fiche individuelle de renseignement**, retraçant leur parcours de formation et professionnel. Cette fiche comporte une rubrique spéciale pour les titulaires d'un doctorat. Cette fiche n'est pas notée en tant que telle. Seul l'entretien donne lieu à notation. Les titulaires d'un doctorat sont invités par le jury à présenter le résultat de leurs travaux durant l'entretien.

Lors de cette session 2021, sur 148 candidats admissibles, 4 candidats titulaires d'un doctorat ont subi une épreuve adaptée.

Au concours externe comme au concours interne, l'épreuve d'entretien a été conduite par des membres du jury constitués en groupes de six examinateurs, soit 2 représentants de chaque collège règlementaire (élus locaux, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux). Le même groupe d'examineurs a siégé pour l'ensemble des candidats d'une voie et d'une spécialité donnée.

Bien que certains candidats ne se soient pas suffisamment préparés, le jury souligne tout de même un niveau assez satisfaisant et globalement meilleur en externe qu'en interne. Le niveau est toutefois plus homogène en interne alors que celui des candidats externes est très hétérogène (de très bons candidats et des candidats ayant de nombreuses lacunes). Le jury constate que les candidats très spécialisés dans leur domaine manquent souvent de vision globale de la spécialité, notamment ceux étant issus d'importantes collectivités. Ces candidats ne disposent souvent pas des connaissances générales techniques, réglementaires et administratives attendues d'un futur ingénieur territorial, par exemple en matière de commande publique, de prévention des risques professionnels, de problématiques d'encadrement. En outre, les réponses sont parfois très scolaires, pas assez opérationnelles et certains candidats ont des difficultés à se projeter sur un poste dans la fonction publique territoriale. Il est fortement conseillé aux candidats, dans le cadre de leur préparation, de réfléchir précisément à leur motivation et à leur évolution au sein de la fonction publique territoriale.

NOTATION DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN - CONCOURS EXTERNE
durée 40 mn - coef. 5

Spécialité / option	Total présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10 < 12	notes ≥ 12	Note la plus basse	Note la plus élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture								
Construction et bâtiment	36	1	12	1	22	4,50	18,00	11,54
Centres techniques								
Logistique et maintenance	4	0	0	1	3	11,50	16,00	14,12
SOUS-TOTAL	40	1	12	2	25	4,50	18,00	11,8
Infrastructures et réseaux								
Voirie, réseaux divers (VRD)	22	1	6	4	11	5,00	16,50	11,27
Déplacement, transports	6	0	4	0	2	7	17	10,83
SOUS-TOTAL	28	1	10	4	12	5,00	17,00	11,18
Prévention et gestion des risques								
Sécurité et prévention des risques	6	0	1	0	5	9,50	17,50	14,17
Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	1	0	0	1	0	11,50	11,50	11,50
Déchets, assainissement	13	1	5	0	7	4,50	17,00	10,8
Sécurité du travail	1	0	1	0	0	7,50	7,50	7,5
SOUS-TOTAL	21	1	7	1	12	4,50	17,50	11,64
Urbanisme, aménagement et paysages								
Urbanisme	16	2	4	4	6	4,00	17,00	10,66
Paysages, espaces verts	19	1	7	5	6	5,00	16,00	10,37
SOUS-TOTAL	35	3	11	9	12	4,00	17,00	10,50
Informatique et systèmes d'information								
Systèmes d'information et de communication	17	0	8	2	7	6,00	17,00	10,65
Réseaux et télécommunications	1	0	0	0	1	13,00	13,00	13
Système d'information géographique (SIG), topographie	3	0	0	0	3	12,00	15,50	13,67
SOUS-TOTAL	21	0	8	2	11	6,00	17,00	11,19
TOTAL	152	7	49	18	78	4,00	18,00	11,23
<i>Rappel session 2019</i>	114	10	32	26	46	2,00	19,00	11,03
<i>Rappel session 2017</i>	140	15	48	31	46	3,00	18,00	10,34

NOTATION DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN - CONCOURS INTERNE
durée 40 mn - coef. 5

Spécialité / option	Total présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10 < 12	notes ≥ 12	Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture								
Construction et bâtiment	4	0	0	3	1	10,50	14,00	11,75
Centres techniques								
Logistique et maintenance	1	0	0	0	1	13,50	13,50	13,50
SOUS-TOTAL	5	0	0	3	2	10,50	14,00	12,10
Infrastructures et réseaux								
Voirie, réseaux divers (VRD)	4	0	2	0	2	6,50	13,50	10,38
Déplacement, transports	1	0	1	0	0	6,00	6,00	6
SOUS-TOTAL	5	0	3	0	2	6,00	13,50	9,50
Prévention et gestion des risques								
Sécurité et prévention des risques								
Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	1	0	1	0	0	9,00	9,00	9
Déchets, assainissement	2	0	1	0	1	8,00	17,00	12,50
Sécurité du travail								
SOUS-TOTAL	3	0	2	0	1	8,00	17,00	11,33
Urbanisme, aménagement et paysages								
Urbanisme	1	0	0	0	1	16,00	16,00	16,00
Paysages, espaces verts	1	0	0	0	1	12,00	12,00	12,00
SOUS-TOTAL	2	0	0	0	2	12,00	16,00	14,00
Informatique et systèmes d'information								
Systèmes d'information et de communication	3	0	1	1	1	6,00	12,00	9,83
Réseaux et télécommunications								
Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie	1	0	0	0	1	12,00	12,00	12
SOUS-TOTAL	4	0	1	1	2	6,00	12,00	10,37
TOTAL	19	0	6	3	4	6,00	17,00	11,13
Rappel session 2019	14	0	7	3	4	5,00	17,00	10,29
Rappel session 2017	21	2	10	5	4	4,50	15,00	9,14

- **L'admission**

À l'issue de l'ensemble des épreuves, le jury se réunit pour fixer les seuils d'admission et déclarer le nombre de candidats admis aux concours externe et interne.

En vertu de l'article 17 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, la proportion maximale de postes transférables vers le concours externe et/ou interne est fixée à 25% du nombre total de postes offerts dans les deux voies de concours pour chaque spécialité.

En tenant compte de ces dispositions et des résultats d'ensemble des candidats, le jury fixe un seuil d'admission à 10,00 sur 20 dans toutes les voies et spécialités, excepté au concours externe pour la spécialité « Prévention et gestion des risques » où le seuil est fixé à 10,50 sur 20. Le jury utilise par ailleurs, lorsque c'est possible, la faculté de transfert de postes d'une voie à l'autre.

Malgré cela, le jury n'est pas en mesure de pourvoir l'ensemble des postes ouverts au concours, excepté dans la spécialité « prévention, gestion des risques ». Au total, le jury pourvoit 114 postes sur un total de 130 postes ouverts. Le taux de pourvoi des postes lors de cette session 2021 s'établit ainsi à 87,6%. Pour rappel, il était de 84,3% lors de la session 2019 et de 96,6% en 2017.

- **Le profil des lauréats**

- **sexe** : la proportion de femmes parmi les lauréats s'élève à 48,6% au concours externe (53% des candidats présents aux écrits) et à 45,4% au concours interne (37,2% des présents).

- **âge** : au concours externe, la tranche d'âge des 20-29 ans représente 25,24% des lauréats au concours externe (33,6% des présents) et celle des 30-39 ans à 49,5% (41,3% des présents). Au concours interne, les 30-39 ans sont également majoritaires parmi les lauréats (63,6%), à la différence de la session 2019 où les 40 ans et plus étaient les plus représentés.

- **conditions d'accès** : au concours externe, les titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'architecte représentent 67,85% des lauréats (49,6% des présents), devant les candidats bénéficiant d'une dérogation au titre de père et mère de 3 enfants (13,59%, contre 13% des présents).

- **niveau d'étude** : 91,26% des lauréats du concours externe détiennent un diplôme bac+5 au moins (89,67% des présents) et 63,63% des lauréats du concours interne détiennent un diplôme égal ou supérieur au niveau licence (60,45% des présents).

- **situation professionnelle** : au concours externe, la proportion de lauréats exerçant déjà en collectivité territoriale s'établit à 75,73% (72,67% des présents). Chez les candidats du concours interne, les techniciens ou techniciens principaux représentent 81,81% des candidats.

- **suivi d'une préparation** : 31,07% des lauréats du concours externe déclarent avoir suivi une préparation spécifique au concours auprès d'un organisme (21,67% des présents), et 45,45% au concours interne (39,53% des présents)

- **Conclusion**

Le jury, pour conclure, fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon des moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 1^{er} décembre 2021

Le Président du jury

Gérard CHARDON

Maire de Saint-Vérand (69)

